

**PROGRAMME DE FORMATION**  
**QCM AIPR\*** Opérateurs, Encadrants, Concepteurs.  
**\*Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux**

**Objectifs :**

**Passage de l'examen AIPR par QCM.** (Suivant les niveaux).

**Public visé :** Exécutants des travaux à Proximité des Réseaux.

**Prérequis :** Maîtrise de la langue française.

En cas de formation intra ; une mise à disposition d'une connexion internet Wifi pour 10 terminaux est nécessaire pour le passage de l'examen.

**DUREE : 01 heure.**

**Nombre de stagiaires :** de 4 à 10.

**Délais d'accès :** Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

**Modalité d'accès :** Après validation d'une convention.

**Tarif :** Examen INTER, à partir de 45€ Net de taxes.

Formation INTRA nous consulter.

**Dates des sessions :** Nous contacter 04.68.95.74.09 / 06.26.63.62.31  
ou consulter notre site internet [www.prpsafety.fr](http://www.prpsafety.fr)

**Moyens Pédagogiques :** Salle de formation de 2m<sup>2</sup> minimum par personne pour la formation et la réalisation du QCM (sauf exigence réglementaire différente), livret de formation remis à chaque stagiaire.

**Moyens humains :** Formateur qualifié AIPR.

Centre d'examen N°546. Ministère de la Transition écologique et solidaire.

**Matériel et équipements :** Tablettes Tactile et/ou PC.

**Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis :**

Examen par QCM.

**Le lieu de formation :** Votre site de Prades.

**Accessibilité aux personnes handicapées :** Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

**Responsable pédagogique et référent technique :**

M. KAMEL BELKACEM.

[contact@prpsafety.fr](mailto:contact@prpsafety.fr)

**VALIDATION :** Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation.

Attestation de compétences AIPR, l'AIPR par l'employeur en cas de réussite au QCM.

**Actualisation et Validité : 5 ans.**

*« Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux. Relative au renforcement des compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux » Arrêté du 22 décembre 2015.*

**CONTENU :**

Accueil des candidats

Rappel du cadre réglementaire.

**Passage de l'examen A.I.P.R. suivant les niveaux.**

**L'examineur met à la disposition de chaque candidat un terminal informatique individuel (Tablette tactile) donnant accès à la plateforme QCM du Ministère de la Transition écologique et solidaire.**

Bilan et clôture de la session.

*Pour rappel, l'attestation « Concepteur » vaut attestation comme « Encadrant » qui elle-même vaut attestation comme « Opérateur ».*